

République française

Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 juin 2014

Membres en exercice :

34

Présents : 18

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 06/06/2014

L'an deux mille quatorze et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : Francis BOUTES, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE

Représentés : Jean ARCAS par Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE par Martine GIL, Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Martine OLMOS par Yves FRAISSE, Rémy PAILLES par Jean-Pierre BARTHES, Luc SALLES par Marie-Aline EDO, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA, Bernard VIDAL par Gérard BARO

Excusés : Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP, Gérard MARCOÛRE, Antoine MARTINEZ

Absents : Marylène FAIVRE, Gilbert LEPETITCORPS, Alain MOULY

2014_13_06_07

Objet: Désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau

Le Président rappelle au Comité syndical que l'établissement est membre de la Commission Locale de l'Eau qui élabore et suit la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) en cours de rédaction, sur les bassins versants de l'Orb et du Libron. Pour mettre en œuvre cette politique locale, elle s'appuie notamment sur le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) qui est la structure de gestion de notre territoire.

Suite aux récentes élections municipales, il est nécessaire de désigner par délibération le représentant du Comité syndical.

L'assemblée désigne la personne représentant le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles à la Commission Locale de l'Eau.

Nom : MARTY

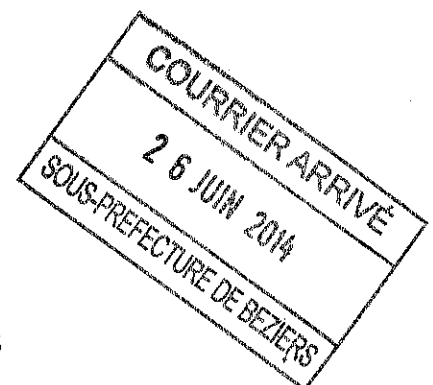
Prénom : Francine

Le membre ci-dessus désigné sera convoqué aux travaux de cette commission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian le 13 Juin 2014.

Le Président,
Francis BOUTES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___